



Strasbourg, le 25 août 2022

MSL17(2022)2rev

17^{ème} Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables du sport

Antalya, Türkiye

26 octobre 2022

Fiche d'information sur l'organisation de la conférence

préparée par

Enlarged Partial Agreement on Sport



Accord partiel élargi sur le sport

CONTENU

I.	INTRODUCTION	2
II.	DATES ET LIEUX	2
III.	PARTICIPATION A LA CONFERENCE	3
	3.1 Participants	3
	3.2 Invitée	3
	3.3 Observateurs	3
IV.	ORGANISATEURS DE LA CONFERENCE, COORDONNÉES :	4
	4.1 Conseil de l'Europe	4
	4.2 Ministère de la Jeunesse et des Sports de la République de Türkiye	4
V.	INSCRIPTION ET ACCREDITATION	5
	5.1 Inscription aux réunions	5
	5.2 Accréditation	5
VI.	DOCUMENTS	5
	6.1 Documents d'information	6
	6.2 Documents de travail	6
VII.	INTERPRETATION	6
VIII.	LOGISTIQUE	6
	8.1 Voyages	6
	8.2 Hôtels	6
	8.3 Coûts	6
	8.4 Transport local	7
	8.5 Visas	8
	8.6 Réunions bilatérales	8
IX.	INFORMATIONS GENERALES SUR LA TÜRKIYE	8
	9.1 Langue	8
	9.2 Heure locale	8
	9.3 Devise	8
	9.4 Antalya / La Türkiye et le sport en Türkiye	8

I. INTRODUCTION

La 17^{ème} Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables du sport est organisée par l'Accord partiel élargi sur le sport du Conseil de l'Europe (APES) en coopération avec le Ministère de la Jeunesse et des Sports de la République de Türkiye.

Les participants pourront évaluer les progrès accomplis depuis la dernière conférence (Athènes et en ligne, novembre 2020 – février 2021) et débattre de deux thèmes d'actualité étroitement liés :

Thème 1 : Le sport pour tous : trait d'union pour des sociétés plus fortes

Thème 2 : Repenser le sport : ouvrir la voie à un avenir plus sain et durable

Cérémonie spéciale (à confirmer)

Une cérémonie de signature et/ou de ratification des Conventions suivantes du Conseil de l'Europe sera organisée le cas échéant :

- la Convention sur la manipulation de compétitions sportives (STCE n° 215) ;
- la Convention sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives (STCE n° 218) ;
- le Protocole additionnel à la Convention contre le dopage (STE n° 188).

Les Etats qui ont l'intention de signer/ratifier ces traités sont invités à contacter le secrétariat de l'APES (sport.epas@coe.int) d'ici le **30 septembre 2022** au plus tard.

II. DATES ET LIEUX

La 17^{ème} Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables du sport aura lieu le **mercredi 26 octobre 2022 à l'hôtel Cornelia Diamond Golf Resort & Spa** à Antalya.

Cornelia Diamond Golf Resort & Spa
İskele Mevkii, Turizm Cd. No: 2/A, Serik/Antalya

Plusieurs réunions auront lieu les 25 et 27 octobre.

Le programme provisoire est le suivant :

25 octobre

14:00 - 16:00	Réunion des hauts fonctionnaires (salle Citrine 3)
16:00 - 17:00	Réunion interinstitutionnelle (salle Opale 1)
14:00 – 15:00	Réunion extraordinaire du Bureau du Comité consultatif de l'APES (membres du Bureau du Comité consultatif uniquement) (salle Opale 1)
17:30 - 18:30	Réunion ministérielle restreinte (Etats membres de l'APES uniquement) (Foyer)
19:00 - 21:30	Dîner (Restaurant principal Diamond)

26 octobre

08:00 – 09:00	Commission ad hoc de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (salle Topaze)
09:00 - 09:50	Ouverture de la conférence (salle Citrine 1 et 2)
09:50 - 10:10	Pause-café
09:50 - 10:10	Point presse
10:10 - 10:20	Adoption de l'ordre du jour, élections de la Présidence et de la Vice-Présidence
10:20 - 12:30	1 ^{ère} partie : Le sport pour tous : trait d'union pour des sociétés plus fortes
12:30 - 14:00	Déjeuner / Photo de famille
14:00 - 16:10	2 ^{ème} partie : Repenser le sport : ouvrir la voie à un avenir plus sain et durable
16:10 - 16:30	Pause-café / Conférence de presse

16:30 - 17:30	Clôture de la Conférence
17:30 - 17:45	Cérémonie de signature / ratification des conventions du Conseil de l'Europe liées au sport – à confirmer
19:00 - 20:00	Transfert vers l'emplacement du dîner
20:00 - 22:30	Dîner de gala offert par les autorités turques au Club House du Golf
22:30	Retour à l'hôtel à partir de 22:30

27 octobre

08:00 - 09:00	Réunion plénière extraordinaire du Comité consultatif de l'APES ¹ (salle Opale 1)
09:30 - 12:00	Evénement parallèle sur l'intégration des réfugiés et des migrants par le sport, co-organisé par l'APES et le Ministère de la Jeunesse et des Sports de la République de Türkiye, ouvert à tous les participants à la 17 ^{ème} Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables du sport. (salle Citrine 1 + 2)
13:00 - 19:00	Programme social et culturel proposé par les autorités turques : visite d'un complexe sportif et déjeuner avec barbecue. Visite des villes anciennes d'Aspendos et/ou Perge. Pour les délégations qui prévoient de partir pendant le programme, le transport sera assuré.

III. PARTICIPATION A LA CONFERENCE

3.1 Participants

Conformément aux décisions du Comité des Ministres, les invitations sont adressées :

- a) aux Ministres responsables du sport des 46 Etats membres du Conseil de l'Europe ;
- b) aux Ministres responsables du sport des Etats membres de l'APES qui ne sont pas membres du Conseil de l'Europe : Canada, Israël et Maroc ;
- c) au Saint-Siège et au Kazakhstan ;
- d) au Comité des Ministres et à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe.

3.2 Invitée

l'Union Européenne.

3.3 Observateurs

- a) les Etats non membres suivants qui ont un statut d'observateur auprès du Conseil de l'Europe ou de l'Assemblée parlementaire : Japon, Mexique et Etats-Unis d'Amérique ;
- b) les Présidents des Comités suivants du Conseil de l'Europe :
 - Groupe de suivi de la Convention contre le dopage (T-DO), Convention contre le dopage (STE n°135) ;
 - Comité ad hoc européen pour l'Agence mondiale antidopage (CAHAMA) ;
 - Comité de suivi de la Convention sur la manipulation de compétitions sportives (T-MC), Convention sur la manipulation de compétitions sportives (Convention de Macolin, STCE n° 215) ;
 - Comité sur la sécurité et la sûreté des événements sportifs (T-S4), Convention sur une approche intégrée de la sécurité, de la sûreté et des services lors des matches de football et autres manifestations sportives (Convention de Saint-Denis, STCE n° 218)

¹ En fonction du nombre de participants confirmés

- c) les agences et les organisations suivantes :
- Agence mondiale antidopage (AMA) ;
 - Comité International Olympique (CIO) ;
 - Comité International Paralympique (CIP) ;
 - Fédération internationale de Football Association (FIFA) ;
 - Le Commonwealth des nations ;
 - Agences de l'Organisation des Nations Unies (Unesco, UN Women, Unicef, UNHCR, OMS, etc.).
- d) les membres du Comité consultatif de l'APES.

IV. ORGANISATEURS DE LA CONFERENCE, COORDONNÉES :

4.1 Conseil de l'Europe

L'APES est responsable de l'organisation générale et de la conduite de la conférence. Toute communication avec le secrétariat sur des questions de fond et/ou administratives en rapport avec la conférence doit être adressée à :

Mme Sophie KWASNY

Secrétaire exécutive de l'APES
Tel.: +33 (0)3 90 21 43 39
Courriel : sophie.kwasny@coe.int

Mme Francine HETHERINGTON RAVENEY

Secrétaire exécutive adjointe de l'APES
Tel.: +33 (0)3 90 21 49 35
Courriel : francine.raveney@coe.int

Mme Caroline LARGHI

Assistante administrative de l'APES
Tel.: +33 (0)3 88 41 34 29
Courriel : caroline.larghi@coe.int

4.2 Ministère de la Jeunesse et des Sports de la République de Türkiye

La conférence sera présidée par le Ministre de la Jeunesse et des Sports de la République de Türkiye. Les autorités turques fourniront les salles de réunion, la sécurité et l'hospitalité et apporteront une assistance en termes d'arrangements locaux.

Toute demande de renseignements destinée aux autorités turques doit être adressée au secrétariat de la conférence ministérielle et au secrétariat du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Dans toute communication, merci de mentionner clairement le pays/l'organisation et d'indiquer l'objet de la demande dans le champ Objet du courriel, par exemple : Objet : Türkiye-Enregistrement.

Secrétariat de la Conférence ministérielle

Courriel : info@sportsantalya.com
Mme Yağmur SEZGİN +90 549 174 49 03

Secrétariat du Ministère de la Jeunesse et des Sports

Courriel : ukid@gsb.gov.tr

M. Bulut ALTUN	+90 312 551 64 42
M. Gökhan SARGIN	+90 312 551 63 09
Mme Melahat BİLDİREN ÇUCU	+90 312 551 68 62
M. Onur MECIT	+90 312 551 68 70

Pour information :**M. İnanç ÖZÇAKMAK**

Ministère de la Jeunesse et des Sports
 Direction Générale des Organisations internationales et des Relations étrangères
 Directeur Général Adjoint
 Courriel : inanc.ozcakmak@gsb.gov.tr

M. Mustafa Barış ÖZTÜRK

Ministère de la Jeunesse et des Sports
 Direction Générale des Organisations internationales et des Relations étrangères
 Chef de département
 Courriel : mustafa.ozturk@gsb.gov.tr

V. INSCRIPTION ET ACCREDITATION**5.1 Inscription aux réunions**

Un site internet spécifique a été créé pour faciliter le processus d'inscription des délégations nationales et des autres invités et la diffusion d'informations.

La rubrique « REGISTRATION » est accessible via le lien **www.sportsantalya.com**. Pour accéder au formulaire d'inscription, les participants doivent d'abord s'inscrire sur le site internet en utilisant leur adresse électronique, un mot de passe personnel et le code d'inscription suivant : **sportsantalya**.

Les pays sont invités à nommer un maximum de trois participants (y compris le Ministre ou le/la Chef.fe de délégation). Dans un esprit de coopération entre les autorités publiques et le mouvement sportif, il est demandé aux pays participants d'inclure un.e représentant.e de leur mouvement sportif national dans leur délégation.

Le site internet sera fonctionnel au mois d'août.

Il est important que les pays/organisations **confirment** par courriel au secrétariat de la conférence ministérielle (info@sportsantalya.com) et au secrétariat de l'APES (sport.epas@coe.int) la **participation** et le **nombre de membres** de leur délégation **avant le 26 août 2022** afin de permettre une planification logistique optimale.

*A partir du mois d'août, tous les membres de chaque délégation et tous les participants devront s'inscrire **individuellement** sur le site **www.sportsantalya.com** en utilisant le code **sportsantalya**.*

*Tous les participants sont priés de s'inscrire avant le **16 septembre 2022**.*

5.2 Accréditation

Des comptoirs d'accréditation et d'information seront ouverts à l'accueil de l'hôtel Cornelia Diamond du **24 octobre à 13h00** jusqu'au **27 octobre à 13h00**.

Les badges seront remis aux comptoirs d'accréditation. Les participants devront porter ces badges pour accéder aux salles de réunion.

VI. DOCUMENTS

Le programme et les documents de la conférence sont préparés sous la responsabilité du Comité de direction de l'APES. Les documents seront disponibles en français et en anglais (les deux langues officielles du Conseil de l'Europe) sur le site de la conférence (**www.sportsantalya.com**), sous la rubrique « DOCUMENTS » en utilisant le mot de passe **sportsantalya**.

Chaque participant recevra, lors de son accréditation, un dossier contenant les documents de conférence suivants :

6.1 Documents d'information

1. Fiche d'information sur l'organisation de la conférence (document MSL17(2022)2)
2. Suivi de la 16^{ème} Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables du sport (Athènes, Grèce, du 5 novembre 2020 au 11 février 2021) (document MSL17(2022)3)

6.2 Documents de travail

1. Projet de programme (document MSL17(2022)1)
2. Document de référence sur les thèmes 1 et 2 (document MSL17(2022)9)
3. Projet de résolution sur le thème 1 : Le sport pour tous : trait d'union pour des sociétés plus fortes (document MSL17(2022)4)
4. Projet de résolution sur le thème 2 : Repenser le sport : ouvrir la voie à un avenir plus sain et durable (document MSL17(2022)5)

VII. INTERPRETATION

Pendant la séance plénière de la conférence (26 octobre 2022), l'interprétation simultanée sera assurée de et vers l'anglais, le français et le turc.

Pendant la réunion des hauts fonctionnaires (25 octobre 2022), l'interprétation simultanée sera assurée uniquement en anglais et en français.

Lors de l'événement parallèle sur l'intégration des réfugiés et des migrants par le sport (27 octobre 2022), l'interprétation simultanée sera assurée de et vers l'anglais, le français et le turc.

Pendant le programme social et culturel (27 octobre 2022), les informations seront fournies en anglais et en français.

VIII. LOGISTIQUE

8.1 Voyages

Toute personne se rendant en Türkiye doit être en possession d'un passeport valide ou d'un document de voyage officiel.

Le temps de transfert entre l'aéroport international d'Antalya et l'hôtel Cornelia Diamond est d'environ 30 minutes (pris en charge par les autorités turques, voir point 8.4).

8.2 Hôtels

Les Ministres / Chefs de délégation et les membres des délégations séjourneront à l'hôtel Cornelia Diamond.

Pour des raisons de sécurité et de logistique, tous les autres participants sont également invités à réserver leur hébergement à l'hôtel Cornelia Diamond. Des **frais** seront facturés par le Cornelia Diamond aux **participants externes**, c'est-à-dire aux participants qui décideront de séjourner dans un autre hôtel, afin de couvrir le service « Tout compris » offert par l'hôtel (voir 8.3).

Les tarifs ont été négociés avec l'hôtel Cornelia Diamond. Ils sont consultables sur le formulaire d'inscription ou sous la rubrique « PRATICAL INFORMATION » du site de la conférence : **www.sportsantalya.com**.

Tous les membres des délégations et les autres invités doivent effectuer leur réservation d'hôtel en utilisant le formulaire d'inscription figurant sur le site susmentionné avant le **16 septembre 2022**.

8.3 Coûts

Les frais d'hébergement des Chefs des délégations nationales (en principe, les ministres) à l'hôtel Cornelia Diamond seront pris en charge par les autorités turques pour trois nuits.

L'APES couvrira les frais d'hébergement d'un.e délégué.e supplémentaire, pour chaque État invité à la conférence (46 États membres du Conseil de l'Europe + Canada, Israël, Maroc, Saint-Siège et Kazakhstan), au Cornelia Diamond pour 3 nuits maximum.

Seuls les délégués inscrits avant le 16 septembre 2022 pourront bénéficier de cette participation financière.

Les participants dont les frais d'hébergement ne seront pris en charge ni par les autorités turques ni par l'APES devront se conformer aux consignes de réservation de l'hôtel et, dans tous les cas, régler leur facture directement à la réception de l'hôtel avant leur départ. La réservation pour les participants susmentionnés peut également bénéficier du soutien du secrétariat de la conférence ministérielle.

Les participants qui décident de séjourner dans un autre hôtel devront s'acquitter d'un **droit de participation externe** afin de pouvoir bénéficier des services « Tout compris » offerts par le Cornelia Diamond. Le montant journalier de ces frais est de **80€ TTC TVA incluse** (entre 9h00 et 21h30).

Hôtel	Catégorie	Distance par rapport au lieu de conférence (en voiture)	Tarif/Chambre simple* (TVA incluse)	Tarif/Chambre double* (TVA incluse)
Cornelia Diamond Golf Resort & Spa	Tout compris	aucune	230€	290€
<p>*Le prix des chambres s'entend « Tout compris ». Il inclut un buffet à volonté pour le petit-déjeuner, le déjeuner et le dîner ; toutes les boissons locales et importées sont gratuites 24h/24h et pendant toutes les réunions. De copieuses pauses-café sont également prévues.</p> <p>Horaires d'ouverture 07.00-10.00 Petit-déjeuner 10.00-11.00 Petit-déjeuner tardif 10.00-18.00 Pâtisseries & desserts 12.00-16.00 Snacks 12.30-14.30 Déjeuner 16.30-18.00 pause-café/thé 19.00-21.30 Dîner 00.00-01.00 Dîner tardif</p>				

Tous les frais supplémentaires (téléphone, vidéos à la demande, etc.) doivent être payés par les participants avant leur départ de l'hôtel.

Un dîner de gala sera offert le 26 octobre sous les auspices de S.E. Mehmet Muharrem Kasapoğlu, Ph.D., Ministre de la Jeunesse et des Sports de la République de Türkiye, en l'honneur de tous les Ministres, les Chefs de délégations et les délégués.

8.4 Transport local

Les transports locaux de tous les participants seront organisés par les autorités turques durant toute la durée de la conférence (du 24 au 28 octobre), entre l'aéroport international d'Antalya et l'hôtel Cornelia Diamond.

Si les ambassades locales assurent le transport de leur ministre respectif, les délégations sont invitées à en informer les autorités hôtes.

Un **comptoir d'information** sera mis en place dans le hall d'arrivée de l'aéroport international d'Antalya. Toutefois, aucun arrangement spécial n'est prévu pour les participants arrivant à Antalya par voiture ou par train.

Le **salon VIP** aux aéroports d'Istanbul, d'Antalya et d'autres villes, si nécessaire, sera réservé aux Ministres, aux Chefs de délégation et aux délégués voyageant avec eux sur une base de réciprocité, à l'arrivée comme au départ.

Afin de faciliter l'organisation du transport local, les participants sont priés de transmettre leurs détails de voyage via le formulaire d'inscription en ligne de la conférence.

8.5 Visas

Les participants sont priés de vérifier les formalités d'obtention d'un visa et de procéder à la demande d'un visa le cas échéant. Le site <http://www.mfa.gov.tr/visa-information-for-foreigners.en.mfa> fournit toutes les informations nécessaires sur le régime des visas. Veuillez noter que la Türkiye ne fait pas partie de l'espace Schengen.

En cas de besoin d'obtention d'un visa, les autorités turques et le Secrétariat Général du Conseil de l'Europe délivreront aux participants une lettre d'invitation officielle et une "Note verbale" personnelle. Si un visa est nécessaire, la case « Oui, j'ai besoin d'une lettre d'invitation officielle » devra être cochée dans le formulaire d'inscription en ligne de la conférence.

À l'heure actuelle, il n'y a aucune restriction liée à la COVID pour entrer en Türkiye et en sortir.

8.6 Réunions bilatérales

Le Ministère de la Jeunesse et des Sports de la République de Türkiye mettra à disposition deux salles pour les réunions bilatérales entre chefs de délégations, en particulier les ministres, les 25-26 octobre 2022. Les délégués qui souhaitent tenir une réunion bilatérale et utiliser les salles de réunion prévues à cet effet devront se coordonner avec le Secrétariat de la Conférence ministérielle par écrit via son adresse électronique. L'attribution des salles de réunion se fera selon le principe du premier arrivé, premier servi.

IX. INFORMATIONS GENERALES SUR LA TÜRKIYE

9.1 Langue : le Turc est la langue officielle.

9.2 Heure locale : l'heure d'Antalya équivaut à GMT +3

9.3 Devise : la devise est la Livre turque.

9.4 Antalya / La Türkiye et le sport en Türkiye :

Le site internet officiel de l'office du tourisme turc (<https://goturkiye.com/homepage> et <https://goantalyaturkiye.com/homepage>) fournit de nombreuses informations sur la Türkiye et Antalya.

Les plateformes de media sociaux du Ministère de la Jeunesse et des Sports de la République de Türkiye fournissent, aux liens suivants, d'amples informations sur le sport en Türkiye :

<https://www.instagram.com/sportinturkiye/>

<https://www.facebook.com/sportinturkiye/>

<https://twitter.com/sportinturkey>

<https://www.linkedin.com/sportinturkey>